

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE L'ENTENTE INTERDEPARTEMENTALE

POUR LA DEMOUSTICATION

Jeudi 28 MAI 2020

Compte Rendu des Délibérations

Les membres du Conseil d'Administration de l'EID Méditerranée, légalement convoqués par suite d'une convocation en date du 14 mai 2020 se sont réunis au siège de l'EID Méditerranée, 165 avenue Paul-Rimbaud à Montpellier à 14h00, sous la présidence de Monsieur Christophe MORGO, Président. A titre exceptionnel, compte tenu de la situation sanitaire, il a été proposé que le conseil d'administration ait lieu au moyen d'une visioconférence.

Nombre d'Administrateurs :			Etait Présent au siège:
En exercice	13		M. Christophe Morgo (CD 34) ;
Présents	6		Etaient Présents par visioconférence:
Pouvoir(s)	3		M. Nicolas Sainte-Cluque (CD 11) ; M. Léopold Rosso (CD 30) ; Mme Martine Rolland (CD 66) ; M. Didier Codorniou (C.R.Occitanie) ; M. Francis Roux (CD 83) ;
Absent(s)	4		
Votants	9		
Collectivités membres :	7		Ont donné pouvoir(s) :
Collectivités représentées :	7		M. Kléber Mesquida (CD 34) à Monsieur Christophe Morgo (CD 34) ; Mme Corinne Chabaud (CD 13) à M. ROSSO (CD 30) ; M. Christian Assaf (C.R.Occitanie) à M. Didier Codorniou (C.R.Occitanie) ;
<u>Le quorum est atteint</u>			

Non représentés :

Mme Séverine Mateille (CD 11) ; M. Lucien Limousin (CD 13) ; Mme Geneviève Blanc (CD 30) ; Mme Damienne Beffara (CD 66) ;

Secrétaire de séance : Mme Martine Rolland (CD 66)

• **Délibération N°2020-25 – Conformité du compte de gestion 2019**

Le payeur départemental a confirmé la conformité des opérations comptables retracées dans le compte de gestion 2019 avec celles du compte administratif 2019 de l'EID Méditerranée.

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré et à l'unanimité des votants, constate la conformité du compte de gestion de l'exercice 2019.

• **Délibération N°2020-26 – Compte administratif 2019**

Présentation par chapitre du compte administratif

Section de fonctionnement

La présentation des chiffres est faite à l'arrondi décimal pour plus de clarté. La maquette jointe en annexe de ce rapport présente les montants au centime.

Section d'investissement

DEPENSES						RECETTES			
	Budgété	Mandaté	Report	Réalisé	Taux de réalisation		Budgété	Mandaté	Taux de réalisation
20 - Immo. Incorporelles	426 655	245 865	70 178	316 043	74%	10 - Dotations, fonds divers et réserves	350 484	324 484	93%
21 - Immo. Corporelles	718 582	361 995	308 644	670 639	93%	001 - Solde d'exécution de la section d'invest.	990 288	990 288	100%
• Matériel et véhicules	509 930	270 289	238 435	508 724	100%	040 - Op. d'ordre de transfert entre sections	1 315 000	1 371 554	104%
• Matériel informatique	185 652	74 326	64 557	138 883	75%	• Amortissements	1 315 000	1 312 754	100%
• Autres immo. Corporelles	23 000	17 380	5 652	23 032	100%	• Produit de cessions. d'immo.	0	58 800	
23 - Immo.en cours	1 483 804	1 169 276	129 503	1 298 779	88%	024 - Produit des cessions d'immo.	40 000	0	0%
• Travaux bâtiments	1 395 992	1 090 371	121 835	1 212 206	87%				
• Travaux informatiques	87 812	78 905	7 669	86 574	99%				
16 - Emprunts et dettes assimilées	54 500	54 405	0	54 405	100%				
040 - Op. d'ordre de transf.en.sect	12 230	12 230	0	12 230	100%				
Total Dépenses Investissement	2 695 771	1 843 771	508 325	2 352 096	87%	Total Recettes Investissement	2 695 771	2 686 325	100%

Eléments d'analyse :

Les dépenses :

Les services ont mis en place un suivi attentif et régulier de la section d'investissement avec généralisation de la programmation pluriannuelle des investissements non seulement pour le bâtiment, mais aussi pour les véhicules et l'informatique.

Le taux de réalisation obtenu (87%) est d'autant plus satisfaisant qu'il s'applique sur les opérations "bâtiments" qui représentent + de 50% des investissements alors que la réalisation de ce type d'opération est soumise à de nombreux aléas.

A noter également une baisse significative des crédits reportés (508 k€ en 2019 contre 781 k€ en 2018) qui reflète un resserrement souhaité des calendriers de réalisation opérationnelle.

Constatation du résultat

	Réalizations de l'exercice				Restes à réaliser de l'année		Résultat cumulé	
	Mandat a	Titres b	Reprise résultats antérieurs c	Résultat d= b-a+c	Dépenses e	Recettes. f	Excédent g=d+f-e	Déficit g=d+f-e
Investis ^t	1 843 771,19	1 696 037,66	990 287,55	842 554,02	508 325,27	0,00	334 228,75	0,00
Fonction ^t	12 249 149,53	12 832 413,83	623 111,03	1 206 375,33	225 600,00	0,00	980 775,33	0,00
Total	14 092 920,72	14 528 451,49	1 613 398,58	2 048 929,35	733 925,27	0,00	1 315 004,08	0,00

DEPENSES						RECETTES				
	Budgété	Mandaté	Reports	Réalisé	Taux de réalisation		Budgété	Réalisé	Taux de réalisation	
Chapitre 012 - Charges de personnel	7 106 500	6 934 679		6 934 679	98%	Chapitre 74 - Dotations et participations	9 749 004	9 749 004	100%	
Chapitre 011 - Charges à caractère général	4 553 812	3 880 689	225 600	4 106 289	90%	Chapitre 70 - Produits des services du domaine et ventes diverses	2 397 131	2 677 059	112%	
• Insecticides et traitements aériens	2 095 140	1 636 389	225 600	1 861 989	89%		• Expérimentation Camargue	650 000	650 000	100%
• Autres charges à caractère général	2 458 672	2 244 300		2 244 300	91%		• Recettes activités connexes études	419 706	370 686	88%
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	52 000	48 697		48 697	94%		• Recettes activités connexes travaux	1 317 425	1 630 787	124%
Chapitre 66 - Charges financières	13 500	13 264		13 264	98%	• Centre de formation	10 000	25 586	256%	
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	5 000	267		267	5%	Chapitre 75 - Autres produits d'activité	136 806	131 191	96%	
Chapitre 042 - Opération d'ordre de transfert entre sections	1 315 000	1 371 554		1 371 554	104%	Chapitre 77 - Produits exceptionnels	3 030	105 912	3495%	
• Cessions d'immo	0	58 800		58 800			• Autres produits exceptionnels	3 030	47 112	1555%
• Dotation aux amortissements	1 315 000	1 312 754		1 312 754	100%		• Cession Immobilières	0	58 800	0%
						Chapitre 013 - Atténuation de charges	124 500	157 018	126%	
						Chapitre 002 - Résultat de fonctionnement reporté	623 111	623 111	100%	
						Chapitre 042 - Opération d'ordre de transfert entre sections	12 230	12 230	100%	
Total dépenses fonctionnement	13 045 812	12 249 150	225 600	12 474 750	96%	Total recettes fonctionnement	13 045 812	13 455 525	103%	

Eléments d'analyse :

Les dépenses :

Le taux global de réalisation du budget 2019 est de 95,62%. Ce taux très satisfaisant reste sensiblement le même que celui de l'année 2018 (96,15%).

Les écarts constatés entre le Budgété et le Réalisé proviennent principalement :

- Charges de personnel : -172 k€. Ce montant est en cohérence avec la prévision de - 150 k€ annoncée à la PFE et justifiée essentiellement par la mobilité non programmée de plusieurs agents.
- Charges à caractère général :
 - une réduction de 233 k€ sur insecticides et traitements aériens. Ce montant, en tenant compte des 135 k€ votés en DM, est cohérent avec les 347 k€ annoncés à la PFE du fait d'une saison estivale particulièrement sèche qui s'est effectivement prolongée.
 - une réduction de 214 k€, provenant des autres charges à caractère général. Ce montant est à rapprocher des 103 k€ estimés à la PFE.

A la clôture des comptes, le **résultat cumulé définitif 2019 s'établit à 1 315 004, 08 €**

Conformément aux règles comptables, ont été déduits les 733 925,27 € de "restes à réaliser" constitués des dépenses d'investissement (508 325,27 €) et de fonctionnement (225 600,00 €) engagées au 31 décembre 2019 mais non encore réalisées ou mandatées.

Ce résultat cumulé définitif se décompose en :

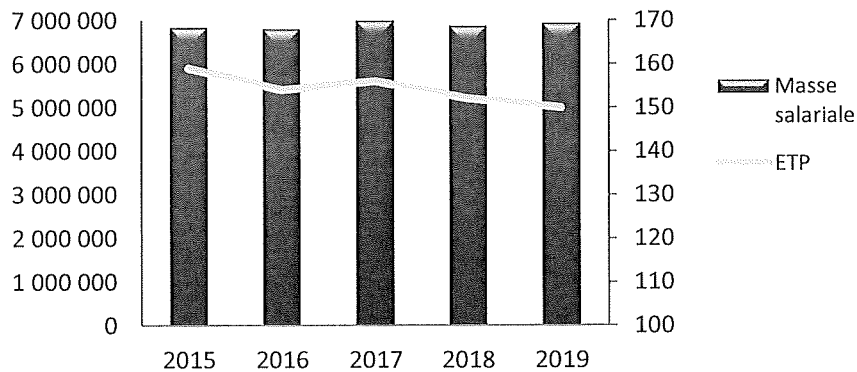
- 334 28,75 € de résultat cumulé d'investissement
- 980 775,33 € de résultat cumulé de fonctionnement

Ce résultat est à rapprocher des 817 k€ de prévision annoncés au conseil d'administration du 19 novembre 2019 (PFE) avec décision de ne pas procéder à une restitution afin de conserver la possibilité de mobiliser cette recette pour équilibrer le BP 2020 selon l'évolution de l'actualité LAV.

Analyse détaillée du compte administratif 2019

Evolution sur 5 ans des dépenses de fonctionnement - ETP et Masse salariale

Evolutions de la masse salariale (€) et des ETP (nbre)



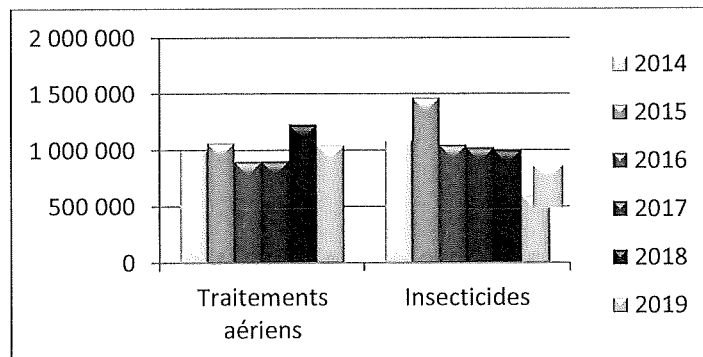
Eléments d'analyse :

La masse salariale est contenue, elle augmente de 1% entre 2018 et 2019. Elle représente 56% des dépenses de fonctionnement (comme en 2018). A noter en 2019, l'application de la 2ème phase du PPCR, quelques évolutions des taux de cotisations sociales et une légère diminution des ETP.

Evolution sur 6 ans des dépenses de fonctionnement - Insecticides et traitements aériens

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Traitements aériens	997 454	1 065 703	904 413	907 903	1 231 381	1 043 095
Insecticides	1 087 478	1 466 133	1 048 457	1 025 271	1 007 020	818 894 ^(*)
Total général	2 084 932	2 531 837	1 952 869	1 933 174	2 238 401	1 861 989 ^(*)
Indicateur hectares traités	32 000 ha	37 500 ha	31 400 ha	27 000 ha	38 200 ha	28 500 ha

^(*) ces montants tiennent compte du mandatement début janvier 2020 de 225 600 € d'insecticides dont la livraison a été retardée du fait des mouvements sociaux intervenus en fin d'année 2019.



CM

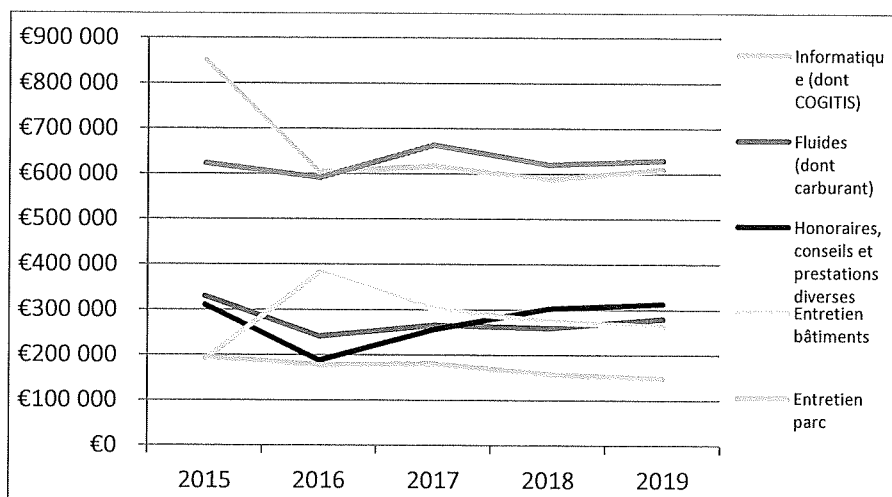
Eléments d'analyse :

L'évolution de ces coûts est directement liée à l'activité opérationnelle. En 2019, le nombre d'hectares traités s'établit à 28 500 hectares ; ce qui représente une année basse en terme de démoustication (38 200 ha en 2018).

A noter, en ce qui concerne les insecticides :

- La mention sur le graphique comparatif, du report sur le budget 2020 de 225 600 € de la dernière commande d'insecticides dont la livraison a été retardée.
- La stratégie de gestion des stocks consiste à ramener le stock d'insecticides sur la base du volume nécessaire pour faire face à 2 fois la superficie moyenne constatée sur les 5 derniers exercices.

Evolution sur 5 ans des dépenses de fonctionnement – Autres charges à caractère général (hors insecticides et traitements aériens)



Eléments d'analyse :

Pour rappel : depuis 2016, une partie des coûts des prestations de Cogitis est affectée en investissement.

Légère hausse de 2% (44 k€) entre 2018 et 2019 des autres charges à caractère général portée essentiellement par les frais informatiques et les coûts des fluides mais compensée par une baisse des coûts d'entretien du parc et des bâtiments.

Evolution sur 5 ans des participations effectivement versées par les Collectivités membres

	2015	2016 ⁽¹⁾	2017 ⁽¹⁾	2018 ⁽¹⁾	2019
CD11	996 227	990 620	995 926	1 001 289	1 012 017
CD13	1 884 263 ⁽²⁾	1 895 231	1 942 544	1 949 506	1 963 428
CD30	1 133 474	1 127 099	1 133 135	1 172 237	1 231 443
CD34	2 726 567	2 411 440	2 700 370	2 714 913	2 744 000
CD66	845 931	841 172	845 677	850 232	859 341
CD83	202 000	205 200	205 200	279 200 ⁽²⁾	235 200
CR OCC	2 316 849	2 303 814	2 316 152	2 328 627	2 353 575
Totaux	10 105 311	9 774 576	10 139 004	10 296 004	10 399 004

⁽¹⁾ tient compte d'une restitution de 200 k€ en 2016, 150 k€ en 2017 et 100 k€ en 2018 faite aux membres en fin d'exercice

⁽²⁾ y compris recettes expérimentation Camargue dont les modalités ont été forfaitisées en 2016 et recette exceptionnelle de 74 k€ provenant du CD83 du fait du surcroît d'activité LAV en 2017.

Eléments d'analyse :

Depuis 2014, les budgets ont été construits en stabilisant le montant des participations des Collectivités membres. Contrairement aux 3 derniers exercices, il a été décidé en 2019 de ne pas ajuster le montant des participations pour lors de la PFE 2019 afin de rester en capacité de mobiliser la prévision de résultat estimée sous forme d'une recette visant à équilibrer le BP 2020 dans le contexte d'aléa de recettes LAV.

En 2019, deux Collectivités ont vu leur participation spécifiquement augmenter :

- Le Département du Gard, à hauteur de 80 k€, du fait de l'intégration en année pleine de la commune de Beaucaire dans la zone d'action
- Le Département du Var, à hauteur de 30 k€ représentant l'ajustement de la participation argumenté auprès de cette Collectivité par les coûts moyens constatés pour réaliser les missions statutaires (lutte antivectorielle).

Evolution sur 5 ans des autres recettes de fonctionnement

Activités		2015	2016	2017	2018	2019
CD membres	CD11	24 000	27 000	24 450	27 450	34 400
	CD13	110 000	159 000	72 800	131 102	129 776
	CD30	74 500	117 000	29 750	35 050	39 400
	CD34	76 500	189 000	71 550	66 100	70 950
	CD66	42 000	63 000	26 700	35 600	36 600
	CD83 (expertises/actions complémentaires)	13 005	17 617	2 100	2 000	11 714
S/Total Santé publique CD membres		340 005	572 617	227 350	297 302	322 840

Activités		2015	2016	2017	2018	2019
Autres Collectivités	CD 04	29 100	37 500	34 250	36 050	33 050
	CD 05	0	0	0	42 800	42 100
	CD 06	350 000	250 000	250 000	250 000	250 000
	CD 09	0	0	0	31 450	31 450
	CD 24	0	55 800	44 400	43 000	52 850
	CD 31	61 400	112 600	80 840	70 950	174 750
	CD 32	0	0	38 000	40 800	45 150
	CD 40	0	66 800	0	0	0
	CD 46	0	35 000	2 000	0	0
	CD 47	58 500	69 500	0	0	0
	CD 48	0	0	0	26 450	24 650
	CD 64	0	76 200	51 600	50 200	82 350
	CD 81	12 650	49 800	32 600	34 550	38 000
	CD 82	0	34 220	0	0	0
	CD 84	35 000	28 651	33 630	33 970	36 400
	CD 94	0	24 136	18 984	2 000	2 000
Monaco	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	
S/Total Santé publique – autres Collectivités		556 650	850 207	596 304	672 220	822 750

Activités	2015	2016	2017	2018	2019
DGS	449 584	441 432	482 006	391 030	390 968
RSI	0	92 791	12 931	116 429	42 009
S/Total Santé publique - Autres	449 584	534 223	494 937	507 459	432 977
Total Santé Publique	1 346 239	1 957 047	1 318 591	1 476 981	1 578 567
Activités Littoral	445 347	387 331	188 951	369 781	379 944
Autres recettes « activités » (R&D, laboratoire, centre de formation,...)	348 338	187 059	104 915	189 033	70 548
Autres recettes « administratives (Titres Repas, loyers, assurances, remboursement IJ...)	314 125	459 236	453 948	299 541	404 351
TOTAUX	2 454 049	2 990 673	2 066 405	2 335 336	2 433 410

Éléments d'analyse :

Ces recettes connexes sont globalement en hausse de près de 100 k€ (+4.2%) par rapport à 2018. Le niveau des recettes provenant des activités de santé publique est élevé par rapport à la moyenne des 5 dernières années. L'augmentation des recettes administratives (remboursements d'assurance, mise à disposition de personnels,...) vient compenser la baisse des recettes diverses (R&D, centre de formation) sachant que ce poste avait bénéficié en 2018 d'une avance sur subvention FNADT de 176 k€.

Approbation du compte administratif 2019

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré et à l'unanimité des votants, approuve le compte administratif de l'exercice 2019 et autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes.

• Délibération N°2020-27 – Affectation définitive des résultats de l'exercice 2019

L'instruction comptable et budgétaire M52 prévoit que l'assemblée délibérante, après constatation du résultat de fonctionnement de l'année précédente, affecte ce résultat ou confirme l'affectation anticipée de celui-ci, s'il est excédentaire, en tout ou partie, au financement des sections d'investissement ou de fonctionnement.

A la clôture des comptes, le **résultat cumulé définitif 2019 s'établit à 1 315 004,08 €** et se répartit comme suit :

- 334 228,75 € de résultat cumulé d'investissement
- 980 775,33 € de résultat cumulé de fonctionnement

Ces montants étant identiques à ceux affectés par anticipation par délibération du conseil d'administration du 02 avril 2020, il n'y a pas lieu d'opérer d'ajustements.

Il est donc proposé de confirmer :

- Le report de l'excédent de la section investissement 334 228,75 €
- L'affectation de l'excédent de fonctionnement 2019 980 775,33 €
en recette de fonctionnement 2020

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré et à l'unanimité des votants, approuve l'affectation des résultats de l'exercice 2019 conformément à la délibération de reprise anticipée des résultats et autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes.

- **Délibération N°2020-28 – Création de poste et modification du tableau des effectifs**

Afin d'adapter le tableau des effectifs à l'organisation de l'établissement, il est nécessaire de créer un poste d'attaché principal.

En effet, la candidate retenue pour le remplacement du secrétaire général, qui fait valoir ses droits à la retraite, est titulaire du grade d'attaché principal.

Cette création de poste sera compensée par la suppression d'un poste d'ingénieur principal qui sera proposée lors d'un prochain Conseil d'administration après avis du Comité Technique.

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

- ***valide cette création de poste permanent d'attaché principal à temps complet ;***
- ***valide ainsi l'adaptation du tableau des effectifs ;***
- ***certifie l'inscription des crédits afférents au budget au chapitre 012 ;***
- ***autorise le président à signer toutes les pièces afférentes ;***

- **Délibération N°2020-29 – Autorisation à ester en justice dans le cadre de la mise en œuvre des missions de LAV par l'ARS Occitanie**

Une mise en concurrence a été organisée par l'ARS Occitanie pour la mise en œuvre des missions de surveillance entomologique, d'intervention autour des détections et de prospection, traitement et travaux autour des lieux fréquentés par les cas humains de maladies transmises par les insectes vecteurs. L'EID a transmis une offre de prestation le 19 mars 2020.

Par courriel en date du 17 avril 2020 signé de Madame Catherine Choma, l'ARS a rejeté l'offre de service transmis par l'EID Méditerranée.

Par ailleurs, l'ARS a mis en œuvre une procédure de passation d'un marché public qui paraît entaché d'illégalité.

Par courrier du 27/04/2020, l'EID par l'intermédiaire de son avocat, Maître Cossalter (cabinet Légitima) a écrit à l'ARS Occitanie pour demander un certain nombre de renseignements et de documents sur le double fondement du droit de la commande publique et du droit d'accès aux documents administratifs et informe l'ARS de sa décision d'exercer un recours gracieux et hiérarchique à l'encontre de la décision susvisée.

En effet, selon notre conseil, des illégalités semblent avoir été commises. La décision de notification pourrait avoir des conséquences administratives et judiciaires extrêmement dommageables nonobstant les risques sanitaires qu'elle ferait courir.

Dans le cas où la procédure amiable n'aboutirait pas, l'EID souhaite se réserver le droit de mettre en œuvre, par l'intermédiaire de son avocat, toute procédure administrative ou judiciaire qui pourrait servir les intérêts que l'EID défend.

Le Conseil d'administration après avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

- ***autorise le Président à ester en justice pour l'affaire présentée dans le cas où un recours amiable ne pourrait aboutir et lui donne tous pouvoirs pour représenter l'établissement devant la juridiction compétente.***
- ***désigne le Cabinet Légitima, avocats au Barreau de Lyon, à l'effet de représenter et défendre les intérêts de l'EID Méditerranée dans cette instance.***
- ***autorise le Président à régler sur le budget les frais et honoraires afférents.***

- **Délibération N°2020-30 – Convention "bois flottés"**

A l'occasion de la tempête Gloria qui a eu lieu du 21 au 23 janvier 2020, les plages de plusieurs communes des Pyrénées-Orientales (Argelès-sur-Mer, Elne, Saint-Cyprien, Canet en Roussillon, Sainte-Marie, Toreilles, Le Barcarès) et une plage du département de l'Aude (Fleury d'Aude) ont été sévèrement touchées par la problématique de l'encombrement par les bois flottés. Plusieurs dizaines de milliers de mètres cubes de bois flottés jonchent encore actuellement les plages.

L'Etat, la Région Occitanie et l'EID Méditerranée, à travers un partenariat dont les modalités sont formalisées dans le projet de convention joint à la convocation, proposent une prestation pour accompagner les collectivités concernées dans la gestion de bois flottés dans une dynamique de transformation durable, globale et profonde du littoral de la Région Occitanie.

L'EID procédera à la mise au point du diagnostic de la prestation de broyage (volumes et composition des déchets, mise au point du cahier des charges de la prestation de broyage, modalités de stockage intermédiaire des broyats,..) et animera et contribuera au comité de pilotage visant à identifier des débouchés acceptables dans une démarche environnementale d'économie circulaire pour le broyat du bois.

Le montant total de la mission confiée à l'EID est de l'ordre 85 000 euros.

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré et à l'unanimité des votants, autorise Monsieur le Président à signer cette convention sur la base du modèle joint en annexe qui pourra être modifié à la marge, ainsi que l'ensemble des pièces afférentes. Il rendra compte aux membres du Conseil d'administration ou du Bureau le plus proche de l'exercice de cette délégation.

- **Délibération N°2020-31 – Convention d'objectifs 2020 pour le suivi du littoral héraultais**

Le département de l'Hérault mène une politique de protection et de mise en valeur des plages de son littoral, dans le but de préserver les intérêts environnementaux et économiques de cet espace. Il souhaite associer l'EID Méditerranée à travers le renouvellement d'une convention d'objectifs pour l'année 2020. Ce partenariat se traduirait par un programme d'intervention comprenant :

- Un suivi des plages du département : actualités du littoral
- Une expertise morphologique et biologique post travaux à Fleury d'Aude
- Une analyse morphologique issue de la webcam de Valras Plage (2018-2019)
- Un suivi des tempêtes sur les plages de l'Ouest Hérault et analyse de l'évolution de profils topo-bathymétriques d'Agde à Vendres
- Un appui aux événementiels Hérault Littoral

Le Département de l'Hérault attribue à l'EID une subvention de 40 000 euros pour l'exécution de ce partenariat.

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré et à l'unanimité des votants, autorise Monsieur le Président à signer cette convention sur la base du modèle joint en annexe qui pourra être modifié à la marge, ainsi que l'ensemble des pièces afférentes. Il rendra compte aux membres du Conseil d'administration ou du Bureau le plus proche de l'exercice de cette délégation.

- **Délibération N°2020-32 – Convention d'études techniques sur la côte sableuse catalane**

L'EID participe en tant qu'expert à de nombreux projets littoraux d'études et de suivi pour le compte des collectivités. L'EID a déjà travaillé sur la côte catalane dans le cadre de l'étude de faisabilité « SENVISAT ».

Les membres de l'Observatoire de la Côte Catalane (ObsCat) souhaitent associer l'EID Méditerranée pour 3 ans dans « l'actualisation des données de l'évolution du trait de côte sur la côte sableuse catalane entre 2009 et 2020 et prospective par l'utilisation d'images satellites ». Ce projet s'inscrit parmi les actions de suivi de l'évolution du littoral et de l'amélioration des connaissances dans le domaine des aléas côtiers menées par l'ObsCat dans le cadre du cycle 3 (2020-2022).

Ce projet est estimé à 55 720 €, dont 80% est financé par les membres de l'Observatoire. Une convention est rédigée en ce sens.

Les 20 % restant à la charge de l'EID (11 144 € sur 3 ans) sont compensés par la montée en compétence sur de nouvelles techniques de suivi du littoral (utilisation d'images satellites) et le caractère réutilisable des résultats de l'étude sur le territoire.

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré et à l'unanimité des votants, autorise Monsieur le Président à signer cette convention sur la base du modèle joint en annexe qui pourra être modifié à la marge, ainsi que l'ensemble des pièces afférentes. Il rendra compte aux membres du Conseil d'administration ou du Bureau le plus proche de l'exercice de cette délégation.

- **Délibération N°2020-33 – Participation au projet KIM RIVE (risques infectieux et vecteurs)**

A la demande de l'I-site MUSE de l'Université de Montpellier, qui souhaite structurer la communauté « maladies transmises par vecteurs » (VBD), dans une approche « one Health », incluant la santé végétale, animale et humaine, l'UMR Mivegec (IRD) prépare un projet partenarial sur le thème Risques Infectieux et Vecteurs, des plantes aux animaux et à l'Homme en vue de le soumettre au programme Key Initiative de MUSE (KIM - <https://muse.edu.umontpellier.fr/key-initiatives-muse/>).

Ce projet inclurait 25 entités et structures de recherche (soit plus de 500 personnes) dont l'EID Méditerranée, toutes concernées par ce sujet, depuis des activités très fondamentales sur les interactions pathogènes-vecteurs-hôtes, les mécanismes cellulaires, la génomique, la biologie des vecteurs jusqu'au contrôle des pathologies et de la transmission des pathogènes.

Les objectifs de cette KIM sont les suivants :

1. Faire de Montpellier le centre d'excellence et d'expertise européen, dans le domaine de la recherche et de la lutte contre les vecteurs d'agents infectieux à l'homme, l'animal et aux plantes.
2. Apporter des solutions durables pour un contrôle raisonné des vecteurs de maladies, invasifs et endémiques, en mobilisant les partenaires économiques, académiques et sociétaux à l'échelle régionale et internationale.
3. Renforcer la structuration montpelliéraine sur des thématiques transversales liées aux maladies infectieuses émergentes et aux maladies vectorielles.
4. Accroître la visibilité internationale de la thématique par l'innovation, la recherche, la formation, l'organisation de colloques sur ces thématiques. Attirer les meilleurs chercheur-ses et les meilleurs étudiant(e)s, dans ces domaines.
5. Labéliser les activités et ambitions de la communauté pour lui donner les moyens d'exprimer au mieux ses compétences et ses idées.
- 6.

La KIM aura une direction, un comité exécutif et un conseil d'orientation stratégique, représentant les différents pôles de MUSE concernés, en priorité Agriculture, Environnement, Biodiversité (AEB) et Biologie-Santé (BS), mais aussi Chimie (nouvelles méthodes de lutte), MIPS (modélisation) et Sciences sociales (gouvernance, psychologie, anthropologie, économie), les principaux partenaires et leurs tutelles, et les parties prenantes. Une assemblée générale des partenaires se tiendra chaque année.